

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 septembre à 18 heure, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle Michel Lacouturière à Augne, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSDEVIGIE

Date de convocation du Conseil Communautaire : 18 septembre 2025

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents	Non pourvu
34	24	5	4	1	1

Membres présents : ANOMAN Matthieu, BAUDEMONT Dominique, BESNIER MICHELLE, BIDAUD Jean-Michel, BOSDEVIGIE Jean-Pierre, BOUR Coline, BRUN Patrick, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, CHAMPAUD Marc, COUPET Georges, DUMONT ST PRIEST Hubert, ECHASSERIEAU Vincent, GAGNAIRE Gilles, GASCHET Gérard, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, ROUGIER Serge, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, THEYS Michel.

Membres ayant donné pouvoir : COLIN Juliana à SIMON Philippe – DUGAY Marie à BAUDEMONT Dominique – LOURADOUR Patricia à SUDRON Frédéric – MALET Patrick à MUZETTE Thierry – MARQUES Evelyne à GASCHET Gérard.

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : DELEFOSSE Laurent – GORA Richard – LEVET Elise – PLAZANET Mélanie

Membres absents : SIMON Isabel.

Secrétaire de séance : MUZETTE Thierry

RESSOURCES HUMAINES

Délibération n° C108-2025 : création de postes eau et assainissement

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

M. le Président informe le Conseil de la nécessité de créer :

Pour le service de l'eau et de l'assainissement :

- Trois postes à temps plein relevant du grade d'adjoint technique (catégorie C) pour le service d'eau et d'assainissement au 1^{er} décembre 2025 ;
- Un poste à temps plein du grade de technicien territorial (catégorie B) pour le service eau et assainissement comme responsable d'exploitation eau potable et assainissement au 1^{er} décembre 2025.

Par dérogation, les emplois pourront être pourvus par des agents contractuels sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique :

- L332-8 3° Pour les communes de moins de 1 000 habitants et les groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants, pour tous les emplois ;

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis comme suit :

- Adjoint technique entre l'indice brut 388 et l'indice brut 430
- Technicien territorial entre l'indice brut 389 et 452

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 29 voix Pour, décide :

- D'adopter ces propositions ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs ;
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté de communes ;
- De dire que M. le Président est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.

A Eymoutiers, le 26 septembre 2025

Le Président,

Jean-Pierre BOSDEVIGIE

Acte rendu exécutoire le : 01 OCT. 2025
Publié le : 01 OCT. 2025

Communauté de Communes
des Portes de Vassivière
5, rue de la Liberté
87120 EYMOUTIERS